

Compte - rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2020

M. PICHARD	P	R. GUEHENNEUX	P	N. DORE	P
Y. MOREUL	P	M. MAINGUY	P	T. ECHELARD	P
J.Y. LIMOUX	P	M. RIO	P	D. VASSEL	P
I.RECOURSE	P	I.PORTIER	P	F. DURAND	P
D. CHAUMORCEL	P	C.GAUTIER	P	D. BOUISSOU	AE
C. CONOIR	P	A.RISSEL	P		
A. SELLIN	P	A.RONXIN	P		

P= présent AE=absent excusé A=absent

Absents excusés : Mme BOUISSOU Dominique a donné pouvoir à Mme DURAND Florie.

Ordre du jour :

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal

Finances

3. Acquisition des parcelles AB 0394 – 0393 – 0109 – 0111 – 0110 et 0786
4. Fixer un loyer pour le logement de l'école
5. Renouvellement de contrat pour le photocopieur
6. Concours des maisons fleuries : fixer le prix des récompenses
7. Prise en charge financière dans les écoles (piscine, transports salle omnisports, musique)
8. Séances de sophrologie : déterminer une salle et fixer un loyer
9. BSH : demande de garantie d'emprunt

Personnel communal

10. Modification du tableau des effectifs
11. Prime COVID pour 2 agents mis à disposition à l'Ehpad

Fonctionnement du conseil municipal

12. Approbation du règlement intérieur
13. Commission de contrôle des listes électorales

Intercommunalité

14. Transfert des pouvoirs de police spéciale des maires au président de l'EPCI
15. Proposition de dématérialisation des déclarations touristiques via l'outil Déclaloc

Questions diverses



Procès – Verbal de séance du conseil municipal

En première partie de séance, Mr COIFFARD et Mme BARBEOCH (Groupe WPD)) ont présenté leur projet de création d'un nouveau parc éolien sur Ménéac.

Après discussion, Mr Le Maire propose aux élus de se positionner sur les différents projets éoliens de la commune.

1. Projet repowering sur le site de la Butte des Fraus : le conseil municipal valide le projet du porteur. Les membres de l'opposition valide le projet, mais s'abstiennent si le nombre d'éoliennes passe à 3 sur Ménéac au lieu de 2.
2. Nouveau Projet à l'intérieur du parc existant de la Butte des Fraus : le conseil municipal s'oppose à ce projet.
3. Projet de repowering sur le site de la Clôture : le conseil municipal valide le projet. *Le porteur de projet sera reçu au prochain CM*
4. Nouveau projet à proximité du site de la Clôture : le conseil municipal attend d'avoir entendu les propositions du porteur de projet du parc existant avant de se prononcer définitivement.

01-09/2020 Nomination du secrétaire de séance

Mr Mickaël RIO a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

02-09/2020 Approbation du dernier Procès-Verbal

Mr Pichard met au vote l'approbation du dernier procès – verbal.

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

03-09/2020 Acquisition des parcelles AB 0394 – 0393 – 0109 – 0111 – 0110 et 0786

Mr CHAUMORCEL étant concerné par la vente d'une des parcelles, Mr Le Maire lui demande de quitter la salle et de ne pas prendre part au vote.

Mr Le Maire rappelle le projet de construction du pôle périscolaire cantine et garderie.

Considérant la nécessité d'acquérir des terrains pour la construction du bâtiment,

Considérant la centralité des parcelles par rapport aux 2 écoles,

Considérant les négociations et l'accord obtenu des différents propriétaires,

Mr Pichard propose d'acquérir les parcelles AB 0394 – 0393 – 0109 – 0111 – 0110 et une partie de la parcelle AB 0786 au prix de 8,30 € TTC. La superficie de la parcelle AB 0786 sera déterminée après bornage.

Mr PICHARD propose également que les frais de bornage soient à la charge de la commune.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide :

- ✓ D'acquérir les parcelles au prix de 8,30 € TTC
- ✓ De prendre à sa charge les frais de bornage
- ✓ D'autoriser Mr Le Maire ou ses adjoints dans l'ordre du tableau à signer tous les documents affairant à cette acquisition

VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

04-09/2020 Fixer un loyer pour le logement de l'école

Mr Le Maire rappelle au conseil municipal la demande faite par la directrice de l'école, à savoir occuper le logement de fonction.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide :

- ✓ De fixer un loyer à 300 €, toutes charges comprises

Procès – Verbal de séance du conseil municipal

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

05-09/2020 – Renouvellement de contrat pour le photocopieur

Mr Le Maire présente les deux propositions reçues en mairie pour le renouvellement du contrat du photocopieur.

Prestataires	TBI	BURO 56
Compartif techniques		
Modèle	INEO + 450i	OLIVETTI D
Copieur - Imprimante - Scanner en réseau	X	X
Vitesse de scan	280 pages /min	280 pages /min
Impression	45 pages / min	45 pages / min
Module de finition externe	X	X
Agraphage	X	X
Relevé de compteur à distance	X	X
Suivi à distance des toners	X	X
Comparatif financier		
Loyer HT / mois	112,00 €	113,00 €
Durée	21 trimestres	21 trimestres
Coût copies NB	0,00280 €	0,00290 €
Coût copies couleur	0,02800 €	0,02900 €

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide :

- ✓ De retenir la proposition de TBI

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

06-09/2020 – Concours des maisons fleuries – fixer le prix des récompenses

Mme MOREUL présente la proposition de la commission Fleurissement, embellissement et environnement.

Résultat du concours des maisons fleuries			
Catégorie Commerçants			
1er prix	1	40,00 €	40,00 €
2ème prix	1	35,00 €	35,00 €
Catégorie Façades			
1er prix	1	55,00 €	55,00 €
2ème prix	1	45,00 €	45,00 €
3ème prix	1	40,00 €	40,00 €
Puis par ordre alphabétique	1	30,00 €	30,00 €
Catégorie Maisons avec Jardin			
1er prix	1	55,00 €	55,00 €
2ème prix	1	45,00 €	45,00 €
3ème prix	1	40,00 €	40,00 €
Du 4ème au 5ème prix	2	35,00 €	70,00 €
Puis par ordre alphabétique	21	30,00 €	630,00 €
Catégorie Jardin potager			
1er prix	1	55,00 €	55,00 €
2ème prix	1	45,00 €	45,00 €
3ème prix	2	40,00 €	80,00 €
4ème prix	1	35,00 €	35,00 €
Puis par ordre alphabétique	9	30,00 €	270,00 €
Hors catégorie			
Eliane BERNARD	1	20,00 €	20,00 €
		Total	1 590,00 €

Procès – Verbal de séance du conseil municipal

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide :

- ✓ De retenir la proposition de la commission
- ✓ D'offrir la récompense sous forme de bons cadeaux à utiliser auprès des commerçants de la commune et du magasin Eureden à Merdrignac

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

07-09/2020 – Prise en charge financière dans les écoles

Mr PICHARD donne lecture du courrier de demande des directrices de l'école Yves Coppens et Saint Jean – Baptiste.

Considérant la demande de la directrice de l'école Yves Coppens concernant la prise en charge du transport à la piscine, au dojo et l'intervention musicale,

Considérant la demande de la directrice de l'école Saint Jean – Baptiste concernant la prise en charge du transport à la piscine,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ✓ Décide d'accorder les demandes de prise en charge
- ✓ Autorise Mr Le Maire à signer les documents correspondants

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

08 - 09/2020 – Séances de sophrologie : mise à disposition de salle

Mr PICHARD donne lecture du courrier de demande de mise à disposition de salle pour des séances de sophrologie sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ✓ Décide d'accorder la salle annexe à un loyer de 50 € / mois dont le premier mois gratuit
- ✓ Autorise Mr Le Maire à signer les documents correspondants

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

09 – 09/2020 BSH – demande de garantie d'emprunt

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L2252 – 1 et L2252 – 2 ;
- Vu l'article 2298 du code civil ;
- Vu la loi n° 2020 – 290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid – 19 ;
- Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid – 19 ;
- Vu la demande formulée par l'Office Public de l'Habitat du Morbihan, ci-après l'Emprunteur, et la caisse des dépôts et Consignations, Prêteur.

En considération des dispositions précitées, le Maire de la commune de Ménéac

Décide

Article 1 : d'accorder la garantie d'emprunt de la commune de MENEAC à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 360 925 € (trois cent soixante mille neuf cent vingt-cinq euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n°110185, constitué de 1 ligne de prêt.

Procès – Verbal de séance du conseil municipal

D'accorder la garantie d'emprunt de la commune de MENEAC à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 869 528 € (trois millions huit cent soixante-neuf mille cinq cent vingt-huit euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n°110818, constitué de 1 ligne de prêt

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'à complet remboursement de celui – ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : la collectivité s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de Prêt.

Article 4 : le Maire s'engage à informer, sans délai et pour tout moyen, les conseillers municipaux de cette décision créatrice de droits dès son entrée en vigueur et à en rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal

Article 5 : le Maire s'engage à informer, sans délai, la Caisse des dépôts et consignations de tout projet de réforme de la présente décision portée à l'ordre du jour du conseil municipal.

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

10 – 09/2020 Modification du tableau des effectifs

Considérant le besoin permanent au sein des services techniques de la commune pour l'entretien des massifs et des cimetières,

Considérant l'accord de Mme DANIEL Amélie pour une augmentation de son temps de travail,

Mr Le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le temps de travail de Mme DANIEL de 10h par semaine et de passer à un temps complet.

COLLECTIVITÉ DE MENEAC - Tableau des effectifs au 18/09/2020				
				Poste occupé
Grade	Cat.	Durée heb poste en centième	Durée heb du poste	Statut
FILIERE ADMINISTRATIVE (Service administratif)				
Attaché	A	35/35	35h00	CDI
Rédacteur Principal 1ère classe	B	35/35	35h00	Titulaire
Adjoint administratif	C	35/35	35h00	Titulaire

Procès – Verbal de séance du conseil municipal

FILIERE TECHNIQUE (Service technique)				
Agent de maîtrise	C	35/35	35h00	Titulaire
Adjoint technique principal de 2e classe (équivalent à adjoint technique 1ère classe depuis la réforme)	C	35/35	35h00	Titulaire
Adjoint technique principal 1ère classe	C	35/35	35h00	Titulaire
Adjoint technique	C	35/35	35h00	Titulaire
Adjoint technique	C	35/35	35h00	Titulaire
Adjoint technique	C	35/35	35h00	Titulaire
Adjoint technique	C	35/35	35h00	Non-titulaire
FILIERE PÉRISCOLAIRE				
Adjoint technique principal 2ème classe	C	11,36/35	14h30	Titulaire
Adjoint technique territorial	C	23,52/35	30h00	Titulaire
Adjoint technique territorial	C	10,97/35	14h00	Titulaire
Agent spécialisé principale de 1ère classe des écoles	C	27,87/35	34h00	Titulaire
Adjoint Territorial d'animation	C	25,41/35	32h00	Titulaire
Adjoint technique	C	16,99/35	15h00	Titulaire

Après discussion, le conseil municipal approuve la modification du tableau des effectifs

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

11-09/2020 – Prime COVID 19 pour 2 agents mis à disposition à l'Ehpad.

Considérant la mise à disposition de Mme BOSCHET Gracie et Mr HOCHET Thierry à l'Ehpad,
Considérant la prime d'Etat versée au personnel de l'Ehpad, liée à la crise sanitaire du Covid – 19.
Vu la demande formulée par la directrice de l'Ehpad pour que les 2 agents mis à disposition bénéficient également de cette prime,
Considérant les montants alloués au personnel de l'Ehpad lors du CCAS du 01/07/2020
Mr Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une prime de 500 € à chacun des agents.

Après discussion, le conseil municipal valide la proposition.

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 3

12-09/2020 – Approbation du règlement intérieur.

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur.
Considérant que le règlement intérieur doit être adopté dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal.
Mr Le Maire propose d'adopter le règlement intérieur
Après discussion, le conseil municipal valide la proposition.

VOTE :

Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 3

Procès – Verbal de séance du conseil municipal

13-09/2020 – Commission de contrôle des listes électorales.

Conformément à la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 réformant la gestion des listes électorales, une commission de contrôle doit être mise en place dans chaque commune pour vérifier la régularité des listes électorales.

Après discussion, le conseil municipal propose les candidats suivants :

- ✓ Liste de la majorité : Titulaires : Alphonse RONXIN, Isabelle PORTIER, Corentin GAUTIER.
Suppléants : Magali MAINGUY, Thierry ECHELARD, Audrey RISSEL

- ✓ Liste de la minorité : Titulaires : Daniel VASSEL, Florie DURAND
Suppléants : Dominique BOUISSOU

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

14-09/2020 – Transfert des pouvoirs de police spéciale des maires au Président de l'EPCI

L'article L.5211-9-2 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour les maires de s'opposer au transfert de certains pouvoirs de police spéciale au président de l'EPCI dans un délai de 6 mois à compter de l'élection de ce dernier, en matière :

- d'assainissement ;
- de collecte des déchets ménagers ;
- de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage ;
- de voirie : la circulation et le stationnement ainsi que la délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi ;
- d'habitat : la sécurité des établissements recevant du public à usage d'hébergement, la sécurité des occupants d'immeubles collectifs à usage d'habitation et les immeubles menaçant ruine.

Après discussion, le conseil municipal décide de s'opposer au transfert des pouvoirs de police spéciale suivants en matière :

- de voirie : la circulation et le stationnement ainsi que la délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi ;
- d'habitat : la sécurité des établissements recevant du public à usage d'hébergement, la sécurité des occupants d'immeubles collectifs à usage d'habitation et les immeubles menaçant ruine.

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

15-09/2020 – Proposition de dématérialisation des déclarations touristiques via l'outil Declaloc

Dans le cadre de l'instauration de la taxe de séjour, Ploërmel Communauté a contracté avec la société Nouveaux Territoires pour sa plateforme de télé – déclaration. A ce titre, elle met à disposition un outil, Déclaloc, facilitant les déclarations de meublés touristiques et de chambre d'hôtes via un accès à des formulaires CERFA dématérialisés.

Conformément aux articles L324-1-1 et L.324-4 du code de tourisme, les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes doivent être déclarés auprès du maire de la commune où est situé l'hébergement.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette procédure, il est proposé à l'ensemble des communes de Ploërmel Communauté d'accéder gracieusement à l'outil Déclaloc.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide de conventionner avec Ploërmel Communauté pour l'utilisation de l'outil Declaloc.

VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

Questions diverses

Le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir accordées au Maire et aux adjoints.

- Réfection du parquet de la salle polyvalente : 3 650 € HT
- Spectacle de Noël des enfants : 1 140 € HT
- Poste informatique pour l'accueil : 1 162,94 € HT
- Renouvellement du poteau incendie Rue Saint Armel : 2509,10 € HT
- Renouvellement de contrat avec Chenil Services : 1350,34 € HT
- Réparation tractopelle : 1177,84 € HT

Mr PICHARD

- Rappel sur le droit à la formation en tant qu'élus
- Cabinet Shmidt
- Plan Communal de Sauvegarde
- Colos apprenantes
- Infos horaires de la poste
- PLU Communauté de communes
- SIAEP
- SMICTOM
- Les dates de conseil municipal et de commissions seront fixées à partir d'un sondage via doodle ou googleform
- Avenir du marché ? Réflexion à mener sur les jours et horaires du marché
- Plan Communal de Sauvegarde
- Départ de Thierry DESON (Bar de la Mairie), remplacé par Mr Macciochu
- Bilan sur la rencontre entre le comité de suivi et les représentants de la Carrières Lessard

Mme RECOURSE

- Point sur le forum des associations, la rentrée scolaire, les colos apprenantes, le protocole sanitaire avec les écoles et les services périscolaires, et le City Park (rencontres avec les prestataires, mise en place de groupe de travail avec des jeunes)

Mme MOREUL

- Point sur les travaux de l'Ehpad
- Rappel sur le respect des règles sanitaires par les familles et les visiteurs
- Actions du CCAS : mise en place d'un argent de poche intergénérationnel, recueil de témoignage de personnes âgées

Mme CONOIR Christelle

- Rappel sur les articles et les photos du bulletin à transmettre en mairie.
- Réunion de la commission communication le 03/10 à 10h00 en mairie en présence de Mr Dunand (Qoélys)

Mme SELLIN Aline

- Travail en cours sur le nom de la Médiathèque.

Mr CHAUMORCEL Dominique

- Construction du pôle périscolaire : faisabilité des travaux sur les terrains en cours d'acquisition, propose de partir sur une construction en modulaire pour une réalisation plus rapide, propose de lancer une consultation pour une maîtrise d'œuvre qui grouperait la construction du pôle périscolaire et de la réhabilitation du centre communal annexe.

Mr LIMOUX Jean - Yves

- Rappelle les travaux réalisés sur le programme de voirie 2020.
- Fauchage en cours, Point à Temps semaine 39
- Commission voirie à prévoir pour pose des panneaux et passage cloutés
- Prévoir réception de travaux pour programme de voirie 2020 et travaux d'aménagement du bourg